



Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le 21/3/25
ID : 048-200069151-20250313-DE_2025_030B-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 mars 2025 à 18 heures

Date de Convocation 06 mars 2025

Membres en exercice : 35 Présents : 24 Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 13 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Bruno COMMANDRE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Alain ARGILIER pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Michel CAPONI pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Maurice DUNY, Jean WILKIN pouvoir à François ROUVEYROL,</p> <p>Excusés : Alain ARGILIER, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel GIOVANNACCI

DELIB-2025-030B - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ZA DE COCURES

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2025-030 POUR ERREUR MATÉRIELLE

Le Conseil communautaire,

APRÈS l'approbation du Compte Administratif de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes pour l'exercice 2024,

APRÈS l'approbation du Compte Administratif du Budget annexe ZA de Cocurès de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes pour l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT la dissolution du budget annexe ZA de Cocurès au 31 décembre 2024 décidée par délibération numéro DELIB-2024-136, et l'intégration de ce budget, de son actif et de son passif, de sa balance de sortie, ainsi que de ses résultats, au sein du budget principal de la Communauté de communes, par les services de la Direction départementale des Finances publiques,

CONSTATANT que le Compte Administratif 2024 du Budget principal de la CC Gorges Causses Cévennes fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal	Résultat de clôture 2024	Résultat des reports	Résultat net
Investissement	- 756 377,21	763 675,54	7 298,33
Fonctionnement	483 726,95		483 726,95
Total	- 272 650,26		491 020,28

CONSTATANT que le Compte Administratif 2024 du Budget annexe ZA de Cocurès fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal	Résultat de clôture 2024	Résultat des reports	Résultat net
Investissement	-		
Fonctionnement	56 406,98		
Total	56 406,98	0,00	56 406,98

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

PROPOSE de constater le déficit de la section d'investissement pour un montant de – 756 377,21 € (dépense au 001) budget principal + budget annexe ZA de Cocurès ;

PROPOSE d'affecter en section de fonctionnement le résultat de fonctionnement restant, soit 483 726,95 euros (budget principal) + 56 406,98 euros (budget annexe ZA de Cocurès), soit **540 133,93 euros** (recette au 002) ;

;

APPROUVE l'affectation des résultats proposée, ceux-ci seront repris au Budget Primitif 2025.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Daniel GIOVANNACCI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.